

Mairie de PAILLET. Procès-verbal du Conseil Municipal du vendredi
2 décembre 2016

L'an deux mille seize, le 2 décembre à 18 heures, les membres du
Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sur la convocation qui leur a
été adressée par Monsieur Gauthier Jérôme, Maire.

Présents :

Mmes Scott, Ducret, Bignonneau, Chagnaud, Castet, Hurmic, Roy. MM :
Gauthier, Hougas, Marais, Reynaud, Corcket, Schaeffer.

Absents non excusés : M Alonso, M Boussier

Secrétaire de séance : Mme Bignonneau.

Le Conseil est ouvert à 18h par Monsieur le Maire.

Ordre du jour : Présentation rapports eau, assainissement, ANC. Décisions
modificatives. Dissolution CDC Artolie. Validation de la répartition des sièges
pour la future CDC, Election du représentant pour la nouvelle CDC. Mise en
place d'un RPI avec Lestiac. Informations et questions diverses.

Vote procès verbal du conseil municipal du 30 septembre : 12 voix
pour.

Vote procès verbal du conseil municipal du 23 novembre : 12 voix
pour.

Présentation rapports eau, assainissement, ANC :

Eau potable :

Mme Chagnaud et M Schaeffer rappellent que le forage a été réhabilité
en 2015. La qualité de l'eau est conforme. Il y a des problèmes de
rendements même s'il y a moins de fuites, ces pertes seraient
comptabilisées à partir des relevés de 2015.

En 2015, le prix moyen était de 1,86€/m³.

En 2016, le prix moyen est de 1,88€/m³.

Arrivée Mme Roy : 18h15.

Assainissement collectif :

539 abonnés. Prix : 3,50€/m³ en 2015. 3,62€/m³ en 2016.

Deferrisation : les travaux étaient prévus pour 2016 mais n'ont pas été réalisés, ils seront effectués en 2017. La station sera localisée à côté du forage.

Assainissement non collectif : la mairie contactera les services de l'Etat en janvier en ce qui concerne le suivi de la mise aux normes de l'assainissement sur le plateau de Paillet.

Décisions modificatives

Décision modificative 1 vote de crédits suivants sur le budget de l'exercice 2016

Dont que la commune a faite en solidarité à une commune sinistrée.

Crédit à ouvrir chapitre 67 art 6713 secours et dots 1000€

Crédit à réduire chapitre 011 art 61558 autres biens immobiliers -1000€

Décision modificative n°2 - n°3- n°4

La trésorerie nous a demandé dans le mesure où notre situation budgétaire le permettait d'amortir les frais d'étude ci-dessous sur une année au lieu de 5 ans, afin d'éviter un suivi sur plusieurs exercices :

2 Etudes rénovation Thermique salle de sports 5178.68€

Comptes dépenses chapitre 042 art 6811 dotations aux amortissements des immobilisations 5178.68€

Chapitre 023 art 023 virement à la section d'investissement -5178.68€

Compte recettes

Chapitre 040 art 28031 Amortissement des frais d'études 5178.68€

Chapitre 021 art 021 Virement à la section d'exploitation -5178.68€

3 Etude de faisabilité pour 2 logements 4186€

Comptes dépenses chapitre 041 art 2132 immeuble de rapport 4186€

Comptes recettes chapitre 041 art 2031 Frais études 4186€

4 Frais étude réhabilitation logement locatifs 6685€

Vote de crédits suivants sur le budget de l'exercice 2016

Crédits à ouvrir : Chapitre 041 art 2132 immeuble de rapport 6685.36€

Crédits à réduire Chapitre 041 art 2031 Frais d'études - 6685.38€

Vote : 11 pour ; 2 abstentions.

Dissolution CDC Artolie : critères de répartition.

M le Maire explique qu'un bureau d'études a été mandaté par la CDC pour la dissolution de la CDCVA. Pour que la CDC soit dissoute il faut un vote à l'unanimité.

Le compte administratif sera voté le 22 décembre, ce sera le dernier de la CDCVA.

L'ensemble du personnel a retrouvé une affectation, les négociations se sont déroulées dans un esprit constructif.

En ce qui concerne le patrimoine, les maires ont décidé à la majorité que les biens patrimoniaux seraient transférés aux CDC qui accueillent les communes.

Bassin de rétention (situé sur Capien, Langoiran, Paillet) : Les communes de Langoiran et Capien ne souhaitent pas s'occuper de la

gestion du bassin. Il faudra créer un syndicat pour entretenir le bassin de rétention.

Il est proposé que les valeurs d'actif non localisable soient réparties selon l'application d'une clé définissant des droits en pondérant les deux critères indiqués (50% population, 50% contribution fiscale).

Huit maires sur neuf ont décidé que cette délibération serait proposée lors de leur conseil municipal. M Boras, maire de Langoiran, estime que des communes doivent de l'argent à Langoiran donc il n'accepte pas ce projet. Selon lui, la commune de Paillet lui devrait 400 000 euros.

Aujourd'hui, la situation est bloquée. M le Préfet va essayer de débloquer la situation, les maires sont convoqués le 19 décembre à Bordeaux. La CDCVA risque de ne pas être dissoute, elle continuera à exister virtuellement.

La CDCVA continuera d'exister seulement pour payer les emprunts en cours. La CDC reste donc propriétaire du patrimoine tant qu'il n'y aura pas de dissolution mais elle n'a plus de compétences donc elle ne pourra pas assurer ces biens. Il pourrait y avoir une mise à disposition des locaux par la CDCVA. Le préfet ne souhaite pas trancher, il laisse 6 mois aux communes pour s'entendre, passé ce délai, un liquidateur sera nommé.

Mme Hurmic propose de contacter M Brisson, spécialisé dans le droit territorial dans le département des Landes.

La trésorerie de la CDC, une somme d'environ 400 000€, reviendrait aux communes mais si la dissolution de la CDC n'est pas effective au 31 décembre, cet excédent servira à payer les emprunts en cours de la CDC.

Les biens et emprunts seront affectés aux CDC auxquelles nos communes seront rattachées.

L'emprunt du Café de la Liberté est bientôt soldé. Avec l'encaissement des loyers le Café de la Liberté est un patrimoine intéressant pour la future CDC.

Dissolution CDC Artolie : validation des critères de répartition (50% population, 50% contribution fiscale)

Délibération : 13 voix pour.

Mme Hurmic signale qu'une pétition a été adressée à M le maire de Langoiran pour bloquer la circulation de la route qui passe à Sainte Catherine. La route est bloquée désormais. Les infirmières s'en plaignent. Mme Scott, de son côté, a reçu une pétition contre le blocage de cette route. M le Maire rappelle que la partie de route bloquée est sur la commune de Langoiran, c'est une route communale, la décision concernant la circulation ne peut être prise que par le maire de la commune concernée, dans ce cas : Langoiran.

Validation de la répartition des sièges pour la future CDC

Les réunions « fusion » avec les nouvelles CDC ont lieu le lundi ou le mardi toutes les semaines.

Jeudi 1^{er} décembre, une réunion a eu lieu avec l'ensemble du personnel: 170 personnes (pas forcément à temps plein) vont travailler pour la nouvelle CDC.

L'organigramme du personnel a été réalisé par des élus des Coteaux de Garonne et du Podensacais. M le Maire regrette qu'aucun des maires de Rions, Paillet, Lestiac n'ait été convié à la réalisation de cet organigramme. Il se réjouit cependant de voir figurer Lucie Henriot et Christophe Azéma parmi les chefs de service.

Service Enfance Jeunesse : ces services seront éclatés sur tous les territoires. M le Maire négocie pour la continuité de ces services pour la population.

L'association Foyer Rural était financée à hauteur de 40 000 € par la CDCVA, on ne connaît pas son devenir pour l'instant. L'association pourrait fonctionner jusqu'au 30 juin. Le problème est que les contrats des salariés sont en général signés du 1^{er} septembre au 30 août.

Redevance incitative : une réunion a eu lieu, chacun a exposé son mode de fonctionnement. Le Podensacais a dit qu'ils avaient reconduit leur redevance à la pesée pour 4 ans. Lestiac, Paillet, Rions conserveraient la redevance incitative pour 2017 .

Un cabinet d'études va faire un état des lieux puis harmonisera ces différentes pratiques. M Reynaud rappelle que le coût pour une poubelle de 120l est :

Dans la CDC du Vallon de l'Artolie : 141,34€ (12 levées)

Dans la CDC du Podensacais : 140,34€ l'abonnement + 1,02€/levée + 0,24/kg

Dans la CDC des Côteaux de Garonne : 189,03€ (sans comptage des levées).

Conseillers communautaires : il y en aura 42. Pour une commune de 0 à 1500 habitants : un représentant.

En janvier, la future CDC va fonctionner de manière provisoire, elle sera dirigée par le président le plus âgé. Durant la semaine 3 ou 4 seront élus le président et les vice-présidents. La loi dit que les communes qui voient leurs délégués diminuer doivent redélibérer.

M le Maire propose Mme Scott comme suppléante et lui-même comme délégué.

Vote : 11 voix pour, 2 abstentions. Madame HURMIC Mr MARAIS

RPI avec Lestiac :

M le Maire a eu une réunion avec Mme l'Inspectrice de la Réole et M Moréno, Maire de Lestiac le 8 novembre. La commune de Lestiac a décidé en Conseil Municipal de se rapprocher de Paillet pour faire un Regroupement Pédagogique Intercommunal.

Mme Castet dit qu'il faut se projeter dans l'avenir. Il est dans l'intérêt des communes de mutualiser.

Les effectifs sont stables dans les 2 communes. La démographie restera stable sur 3 ans. Les communes ont des possibilités limitées de construction.

M Corcket constate que même si des doubles niveaux peuvent constituer des expériences enrichissantes pour les enfants, il vaut mieux

éviter des classes à niveaux. C'est une gêne pédagogique, il faut optimiser les conditions d'accueil.

M le Maire signale qu'il n'y a pas d'échéance.

Il y a 8 niveaux de la PS au CM2, il y a 8 classes actuellement sur Lestiac et Paillet, cela pourrait faire une classe par niveau.

Mme Bignonneau indique qu'il y a plusieurs configurations possibles de RPI. Une réunion aura lieu le 8 décembre entre les enseignants des 2 équipes pédagogiques de Lestiac et de Paillet et Mme l'IEN de la Réole.

M Schaeffer rappelle qu'il serait intéressant d'éviter la traversée de la D10 en n'ayant plus de classe déportée.

Le conseil municipal est favorable pour réfléchir sur le projet.

Informations/Questions diverses

PLU. PADD :

Selon M Hougas , M Sironi va formaliser les travaux effectués lors des dernières réunions de travail. M le Maire indique qu'il va falloir inviter les personnes publiques associées lors de la prochaine réunion.

A partir de janvier c'est la nouvelle CDC qui sera compétente à cause du PLUI.

M le Maire signale qu'il faut décider quelles zones seront rendues constructibles ou lesquelles ne le seraient plus. Il faut se mettre d'accord sur un taux de croissance démographique.

M Corcket rappelle qu'il faut être vigilant par rapport aux zones préférentielles ciblées par le CEREMA, il est nécessaire de tirer des leçons du passé.

Une réunion de travail est fixée le 19 décembre à 18h30.

Urbanisme : M le Maire rappelle que, jusqu'à présent, l'urbanisme était géré par la DDTM. Avec la fusion des CDC, on passe à 30 000 habitants donc la DDTM ne se chargera plus de l'urbanisme, désormais c'est la

commune qui paiera les frais.

Il y a 3 possibilités pour répondre à ce changement :

Soit la commune demande au Pôle Territorial (service urbanisme à Latresne : 175€/permis de construire), soit elle demande au SDEEG (qui a un service d'urbanisme, soit la nouvelle CDC proposerait un service qui pourrait effectuer cette tâche : ça serait moins cher : 135€/permis de construire.

Une convention de 6 mois pourrait être signée avec la commune de Podensac en attendant que le service de la CDC soit créé.

Vote : 12 voix pour. 1 abstention.

PPRMT : Un bureau d'étude a été nommé par l'Etat. Une réunion a lieu entre les maires du secteur (16 maires) le vendredi 9 décembre à la cité administrative.

Chats errants : M Corcket informe le conseil que de nombreux chats errants ont été repérés Hameau du Château créant l'exaspération de riverains. A partir du 5 décembre, des pièges sur terrains privés seront placés. Une information a été distribuée dans les boîtes aux lettres du quartier.

La société SACPA vérifie tatouages et colliers, les chats marqués seront relâchés. Passé un délai de 8 jours, les autres chats seront proposés à l'adoption à la SPA, les plus « sauvages » iront en Ecole pour chats et s'ils sont vraiment trop sauvages, ils seront stérilisés et lâchés dans une zone désaffectée pouvant les accueillir.

M Alonso a remis sa lettre de démission à M le Maire. M le Maire va prendre contact avec Mme Favroul pour lui proposer de siéger à sa place.

Mme Ducret signale que dimanche 11 décembre aura lieu le spectacle de Noël à partir de 15h suivi d'un goûter. Ce sera un spectacle de construction de ballons.

M le Maire informe le conseil que le 16 décembre aura lieu le marché de Noël de l'école et la soirée de clôture de la CDC du Vallon de l'Artolie.

6 janvier : présentation des vœux à la commune.

M Marais demande de prendre le temps par rapport à la construction de la nouvelle salle des fêtes et de réhabiliter le bâtiment Escande et la Halle des sports . Mr Marais reconnaît que des travaux s'imposent vu l'état dégradé de la salle des fêtes. M le Maire répond que nous avons déjà débattu de la reconstruction de la salle des fêtes, qu'on ne peut pas tout faire à court terme mais qu'à long terme il faudra le faire. M Hurmic propose de mutualiser avec Lestiac et Rions pour achats communs (salle des fêtes par exemple). M Corcket précise que des associations préfèrent mener leurs activités ailleurs à cause de la vétusté de la salle des fêtes. Celle-ci est nécessaire pour maintenir la vie associative.

M Marais en réponse à la question posée lors du précédent CM par Mr Corcket concernant la possibilité ou pas de refaire le lit d'un cours d'eau M Marais, cite l'exemple de Barège qui a élargi le cours de 4m. L'enrochement bétonné a été fait par le Département. M Corcket rappelle qu'à Barège les inondations avaient dévié le cours d'eau, ce qui n'est pas le cas à Paillet.

M Schaeffer signale que les travaux voirie ne sont pas tout à fait finis, restent des bandes « stop » à tracer, des panneaux à mettre.

M Hurmic demande si la commune a bénéficié de subventions pour les trottoirs. M le Maire répond qu'il n'y a pas de subventions pour les trottoirs. M Hurmic le conteste. M. Schaeffer pense que c'est possible dans le cadre de l'aménagement d'un bourg

Séance clôturée à 20h26.

